

AB INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Impasse de Ranchin, 30700 ST MAXIMIN
878 273 291 RCS NIMES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

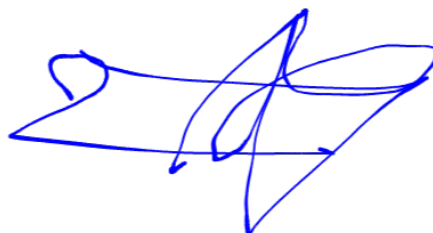
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à -2 525,65 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-2 525,65 euros
Report à nouveau antérieur :	-5 709,33 euros
Au compte « report à nouveau »	-2 525,65 euros
S'élevant ainsi à -8 234,98 euros	

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président



70b58fb0-5b62-3c25-826b-0c2bd662704a
2026-02-09 09:22:05 UTC



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐																																																				
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐																																																
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																																																											
Désignation de la société						Adresse du siège social																																																					
SAS AB INVESTISSEMENTS																																																											
SIRET						87827329100012																																																					
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement																																																					
5 impasse de Ranchin																																																											
30700 SAINT MAXIMIN																																																											
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																																																											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																																																											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET																																																					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																																																											
B ACTIVITÉ																																																											
Activités exercées				Gestion de fonds				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐																																															
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																																											
1. Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal				0				Bénéfice imposable à 15%		Déficit	2 526																																												
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																																																											
2. Plus-values																																																											
PV à long terme imposables à 15%								PV à long terme imposables à 19%								PV exonérées (art. 238 quindecies)																																											
Autres PV imposables à 19%								PV à long terme imposables à 0%																																																			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																																																											
Entreprise nouvelle art. 44 sexies				☐				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				☐				Zone franche urbaine				Territoire entrepreneur art 44 octies A				☐				Zone de revitalisation				rurale, art. 44 quindecies				☐				Zone de restructuration de				la défense art 44 terdecies				☐											
France ruralités revitalisation				☐				Zone franche d'activité				☐				Zone de développement				☐				Bassins d'emploi à				☐				redynamiser, art. 44 duodecies				☐				Autres dispositifs				☐															
FRR art. 44 quindecies A				☐				nouvelle génération				☐				prioritaire art. 44 septdecies				☐								☐								☐								☐															
Bassins urbains à dynamiser (BUD)				☐				art.44 sexdecies				☐																																															
Sociétés d'investissements immobiliers cotées				☐				Bénéfice ou déficit exonéré				(indiquer + ou - selon le cas)																																															
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI												☐																																															
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																																											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																																																											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																																																											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																																											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																																																											
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																																																											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?												OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé				ComptabiliteExpert																																									
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I														Nom et adresse du conseil :																																													
AXIOME ASSOCIES												116 Allée Norbert Wiener																																															
Arche Bötti												30000 Nîmes																																															
												Tél : 04 66 67 26 74						Tél :																																									
OGA/OMGA												☐		Viseur conventionné				☐		(Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :																																			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :														Date : 20062025				Lieu : NIMES																																									
														Qualité et nom du signataire : Président																																													
N° d'agrément :														Signature :				BOULABAT Adil																																									
Examen de conformité fiscale (ECF)												☐		prestataire :																																													



Désignation de l'entreprise		SAS AB INVESTISSEMENTS										5 impasse de Ranchin		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		30700 SAINT MAXIMIN													
SIRET		8 7 8 2 7 3 2 9 1 0 0 0 1 2										Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
												Durée de l'exercice précédent *		12	
												Exercice N clos le		31122024	
												Exercice N-1 clos le		31122023	
												Brut		Amortissements-Provisions	
												1		2	
												Net		Net	
												3		4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*		010		012										
			014		016										
	Immobilisations corporelles*		028		030										
	Immobilisations financières* (1)		040	102 020	042					102 020		102 020			
	Total I (5)		044	102 020	048					102 020		102 020			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070										
			072	201 990	074				201 990		199 644				
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	1 950	086				1 950		3 061				
	Charges constatées d'avance *		092		094										
	Total II		096	203 940	098				203 940		202 704				
	Total général (I + II)		110	305 960	112				305 960		304 724				
PASSIF												Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
												1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120						1 000		1 000				
	Ecart de réévaluation		124												
	Réserve légale		126						100		100				
	Réserves réglementées*		130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132					31 000		31 000					
	Report à nouveau		134					(5 709)		(3 230)					
	Résultat de l'exercice		136					(2 526)		(2 479)					
	Subventions d'investissement		137												
	Provisions réglementées		140												
	Total I		142						23 865		26 391				
Provisions pour risques et charges		154													
Total II		154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					275 920		273 012					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166					6 176		5 322					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)		172												
	Comptes courants d'associés		173												
	Autres dettes		175												
	Produits constatés d'avance		174												
Total III		176						282 095		278 334					
Total général (I + II + III)												180	305 960	304 724	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	29 260							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	396		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								



Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS AB INVESTISSEMENTS		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122024	Exercice N-1 clos le 31122023		
				1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens } { services * }	dont export et livraisons	215	214			
		intracommunautaires	217	218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	2 182	1 917	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244			
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262			
		260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	2 182	1 917	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(2 182)	(1 917)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	306	278	
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294	650	837	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		3
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(2 526)	(2 479)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			991			
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127			
	Zones de développement prioritaire (art. 44 septdecies)						
	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)			181			
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)							
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)							
Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)							
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		354	
Bénéfice col. 1							
Déficit col. 2							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : *12.856.....dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372	
Bénéfice col. 1							
Déficit col. 2							
						2 526	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.